

<https://www.pouruneconstituante.fr/spip.php?article1765>



## 29 mai !!!!

- La démocratie : un enjeu - Qu'est-ce-que la souveraineté populaire ? -



Date de mise en ligne : vendredi 29 mai 2020

---

Copyright © ASSOCIATION POUR UNE CONSTITUANTE - Tous droits

réservés

---

## Les samedis du confinement intellectuel

15ème anniversaire du 29 mai 2005.

N'oublions jamais et agissons !

Les rassemblements étant interdits, les seuls membres du bureau présents à Paris sont venus marquer cet anniversaire de leur présence aux Tuileries à côté de la plaque qui rappelle la proclamation de la République le 21 septembre 1792. Ils s'y sont exprimé par les vidéos ci-jointes. Loïck Gourdon, contraint de rester à Nantes a envoyé un texte publié ci-dessous.

### André Bellon

Lecture

[André Bellon, Histoire et souveraineté](#) par [Pour une Constituante](#)  
<https://www.youtube.com/watch?v=eUD...>

### Pascal Geiger

Lecture

[Pascal Geiger, le virus idéologique](#) par [Pour une Constituante](#)  
<https://www.youtube.com/watch?v=U9I...>

### Anne-Cécile Robert

Lecture

[Anne Cécile Robert, Union européenne et légitimité](#) par [Pour une Constituante](#)  
<https://www.youtube.com/watch?v=8go...>

### Christian Berthier

Lecture

[Christian Berthier, gouvernement et peuple](#) par [Pour une Constituante](#)  
<https://www.youtube.com/watch?v=QBq...>

### Texte de Loïck Gourdon



### 15 ans déjà !

Voilà donc 15 ans que le TCE rejeté par 55 % de nos compatriotes revenait à peine modifié sous les traits du traité de Lisbonne sans consultation du corps électoral. Ce ralliement à l'ordre mondialiste dominant, fruit d'un artifice de procédure, a clairement marqué la confiscation de la souveraineté politique du peuple et instauré un coup d'état constitutionnel. Constitutionnel puisque la constitution bonapartiste de 1958, autoritaire, verticale et centralisatrice le permet.

En ces temps de confinement intellectuel, si nous nous arrêtons sur la régression des libertés publiques, la liste - non exhaustive - est inquiétante, à grand renfort de 49,3, procédure antidémocratique, balayant les mouvements d'opinion et l'action des syndicats, on a vu se mettre en place des lois anti sociales.

La réforme des retraites, qui s'appuie sur l'inversion de la hiérarchie des normes juridiques en est un exemple patent.

Le pouvoir des communes, instance la plus proche du citoyen, a été bafoué par les regroupements forcés et la suppression des taxes alimentant son budget, les privant, par la même, de leur autonomie et leur pouvoir décisionnel.

Le service public a été mis à mal : coupes budgétaires drastiques, non remplacement des départs à la retraite. En 10 ans l'Hôpital public a vu son budget amputé de 11,7 milliards d'euros. Dans ces conditions comment s'étonner que les personnels soient difficilement capables de faire face à une crise sanitaire, soldats envoyés au front, puisque, soit- disant nous sommes en guerre, insuffisamment équipés et sous dotés en matériel performant. Le discours des gouvernants est affligeant et témoigne d'un profond mépris pour ceux dont ils sont censés incarner la volonté ; le mensonge et l'esquive sont la règle. Les gazés d'hier deviennent soudain des héros. Il est urgent de s'apercevoir que la maîtrise de la fabrication de médicaments constitue un enjeu stratégique. Il est scandaleux que l'urgence sanitaire ne remette pas en cause la politique de fermeture des lits.

Voilà que l'École publique toujours à la faveur de « l'état de guerre » devient peu ou prou la garderie du MEDEF, cette pauvre École, qui de réformes en réformes perd sa fonction essentielle, celle d'instruire et de former des citoyens, Au delà d'un outil pédagogique la numérisation de l'enseignement, que le Ministère est incapable de maîtriser technologiquement, n'est autre que l'invitation des GAFAM à sa table.

De fait, toutes ces politiques sont cohérentes, toujours moins d'État, toujours plus d'intérêts privés, toujours moins d'initiatives citoyennes. D'ailleurs pourquoi nos gouvernants inféodés aux puissances de l'argent s'en priveraient-ils puisque la constitution le permet ? Et puis, lorsque le peuple exprime son rejet, la répression la plus brutale fait office de dialogue social.

On voit bien que tout est lié. Le peuple n'est pas aussi aveugle que les oligarques ne le pensent. Il convient donc que le peuple se réapproprie une souveraineté qui de droit lui appartient et par la base, appelle, dès à présent, à l'élection d'une Constituante.

Loïck GOURDON, Nantes le 24, 05, 2020

*Le texte de l'intervention de Pascal Geiger est en pièce jointe ci-dessous*